

# Vers le référendum provincial sur le statut du Québec



En août dernier, au moment même où il faisait adopter par l'Assemblée un projet de loi donnant à la langue française le statut de seule langue officielle du Québec, le gouvernement québécois publiait un bref Livre blanc sur « la Consultation populaire au Québec ». Ainsi était déclenchée une campagne qui promet d'être longue et acharnée. Au cours de la campagne électorale de 1976, qui devait lui donner près des deux tiers des sièges de l'assemblée de Québec avec 41,1 p. 100 des voix, le Parti québécois n'avait pas placé au premier plan l'option constitutionnelle qui était la sienne: d'abord la souveraineté, ensuite l'association économique avec le reste du Canada (1). Installé au pouvoir pour apporter une « meilleure administration », le Parti québécois tente de tirer profit de son succès afin de promouvoir celui de la thèse souverainiste. C'est dans cet esprit qu'il prépare le référendum sur la souveraineté du Québec.

Le Livre blanc du gouvernement québécois sur la « consultation populaire », base de discussion pour la rédaction d'un projet de loi, justifie l'introduction du référendum dans la pratique du parlementarisme et pose quelques principes sur le droit d'initiative, la formulation de la question, la campagne référendaire et la tenue du scrutin (2). Les critiques que les partisans du fédéralisme lui ont adressées ont porté surtout sur l'organisation de la campagne pré-référendaire.

S'inspirant de l'exemple britannique, les auteurs du projet font en effet obligation aux partisans de l'un ou de l'autre des choix qui seront proposés de se regrouper dans une organisation unique. Ainsi seraient créés un « bloc des oui » essentiellement constitué du parti au pouvoir et un « bloc des non » formé des divers partis et organisations favorables au fédéralisme.

## *Une troisième option?*

A l'ouverture officielle de la campagne pré-référendaire, le gouvernement canadien que dirige M. Pierre Elliott Trudeau a répondu, en septembre dernier, par la mise en place d'institutions nouvelles. Il a créé, en premier lieu, une « Commission sur l'unité canadienne » et lui a donné mandat de le conseiller sur « les questions qui se rapportent à l'unité nationale ». Après avoir déclaré que « le Canada et son système fédéral traversent une période de très grande tension », les coprésidents de la commission (3) ont ajouté: « Toutes les régions du pays reflètent et expriment ce malaise. Les questions les plus pressantes sont soulevées au Québec et la commission entend bien leur accorder la priorité ». Les commissaires, au nombre de sept, ont consacré les premiers mois de leur mission à recueillir l'opinion des responsables et des simples citoyens dans toutes les provinces, y compris le Québec. Ils se proposent de préciser ensuite les différentes options possi-

bles. La commission soumettra des recommandations sur les « changements qui lui paraîtront pertinents »; elle suggérera les « réformes politiques et constitutionnelles nécessaires pour



*M. Marc Lalonde, secrétaire d'Etat fédéral chargé des relations fédérales-provinciales.*

que les institutions canadiennes répondent mieux aux besoins actuels ». S'agira-t-il d'une troisième option? Il est bien trop tôt pour le prévoir. La commission s'est donné dix-huit mois pour remettre ses recommandations au gouvernement. Ce terme corres-

1. Sur les élections du 15 novembre 1976, voir *Canada d'aujourd'hui, avril 1977*.

2. L'expression « consultation populaire » paraît avoir été employée à dessein car le gouvernement québécois, se retranchant ici derrière le texte de la Constitution canadienne, prévient qu'il ne reconnaîtra au résultat du vote qu'un caractère consultatif. En l'absence d'une mention de la procédure référendaire dans la Constitution, les référendums qui ont été tenus au Canada n'ont eu en effet qu'une valeur indicative.

3. La commission est présidée par M. Jean-Luc Pépin, ancien député (libéral) du Québec à la Chambre des communes et ancien ministre fédéral, et M. John Roberts, ancien premier ministre (conservateur) de l'Ontario.